

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DAE 59-3** Bourse du Travail - Unions départementales syndicales 6 Subvention 2017 à l'union départementale des syndicats CGT-FO de Paris (355.073 euros) et solde de la subventions 2017 (177.536,50 euros) - Convention et avenant n° 7 du 15/12/2016.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu la convention pluriannuelle en date du 31 janvier 2011, passée entre la Ville de Paris et l'union départementale des syndicats CGT-FO de Paris pour la période 2011 - 2013 ;

Vu la délibération 2016 DAE 272 des 13, 14 et 15 juin 2016 sur les subventions aux unions départementales syndicales pour 2016 ;

Vu la délibération 2016 DAE 273 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 relative au versement d'un acompte sur subvention 2017 ;

Vu l'avenant n° 7 à la Convention susvisée en date du 15/12/2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder un solde sur subvention 2017 à l'union départementale des syndicats CGT-FO de Paris et de fixer le montant de la subvention pour 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention pour 2017 accordée à l'union départementale des syndicats CGT-FO de Paris est fixée à 355.073 euros.

Article 2 : Un solde sur subvention 2017 de 177.536,50 euros est à verser à l'union départementale des syndicats CGT/FO de Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 - rubrique 025 - nature 6574 - ligne VF 55001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**